

# Affaire du Siècle : l'État condamné pour son inaction climatique

Baldon Avocats  
30 octobre 2021

*C'est une décision inédite par laquelle le Tribunal administratif donne raison aux ONG qui l'ont saisi et tranche sans ambiguïté : l'État devra réparer le préjudice écologique dont il est responsable. Il s'agit d'une belle victoire pour le mouvement mondial de justice climatique et d'un jalon essentiel pour de potentiels prochains recours.*

**Pour lire l'article en intégralité : Affaire du Siècle : l'État condamné pour son inaction climatique**